

L'enseignement des travaux à l'aiguille dans les écoles de la Suisse [suite]

Autor(en): **Gremaud, Lucie**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039440>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

baines, soient au niveau de leurs anciens condisciples. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, partout on affirme que l'école sous bois favorise l'application et l'attention. Souvent même les écoliers au préalable paresseux, indolents, sont devenus actifs, laborieux. Aidé par l'observation directe, l'enfant s'assimile plus facilement les connaissances ; et que de choses inconnues il découvre au contact de l'immense nature !

Résultats moraux : La sollicitude dont ces privilégiés sont entourés leur inspire des sentiments généreux. Etant constamment sous la surveillance du maître, ce dernier peut exercer une salutaire influence sur eux, et cela d'autant mieux qu'une certaine intimité s'établit bientôt dans leurs mutuelles relations. Ils acquièrent de bonnes habitudes d'ordre, de régularité, etc. Leur langage vulgaire s'adoucit, leurs mœurs se polissent ; ils retrouvent la gaieté, l'entrain, l'enthousiasme de leur âge, et ce n'est pas peu dire, car rendre l'enfant heureux, c'est faire de lui plus tard un homme meilleur !

A l'heure actuelle, les œuvres que l'amour de l'enfance a suggérées priment toutes les autres. L'assistance à l'enfance, a écrit Hugo, devrait être notre principale préoccupation, notre seul souci. Pourquoi ? L'enfant s'appelle « l'avenir » ; ce que nous aurons fait pour lui, l'avenir le rendra au centuple. « Ce jeune esprit est le champ de la moisson future ; il contient la société nouvelle. Ensemençons cet esprit, mettons-y la justice et la joie. Si l'enfant a la santé, l'avenir sera bien ; si l'enfant est honnête, l'avenir sera bon. ¹ »

B. SUTORIUS.

L'enseignement des travaux à l'aiguille

DANS LES ÉCOLES DE LA SUISSE

(Suite)

Le personnel enseignant et la surveillance.

Sous cette rubrique encore, c'est une mosaïque de dispositions dont la diversité s'explique par les conditions si variables de canton à canton. Un nouveau tableau simplifiera notre tâche à cet égard et l'on nous excusera d'abuser peut-être de ce système abrégatif de représentation.

¹ Ce travail a été lu dans un des séminaires de pédagogie de l'Université, au semestre d'hiver 1914.

CANTONS	PERSONNEL ENSEIGNANT			SURVEILLANCE	
	des écoles mixtes	Formation et contrôle	Traitement	Par qui ?	Comment ?
Zurich	Maitresses d'ouvrage.	Cours de 16 mois, brevet	45 à 75 fr. par heure hebd.	Inspectrices, comité dames	Epreuves ann., exposit. travaux
Berne	Mait ^{sses} d'ouvrage, institutrices	Cours normal	?	Inspecteurs, comité dames	Visites, exp. travaux
Lucerne	Maitresses d'ouvrage	Brevet	100 à 160 fr. par ½ jour hebd.	Inspectrice, comité dames	Visites annuelles
Uri	?	?	?	?	?
Schwytz	Institutrices	—	Non fixé	Except. dames, inspectrice	Visites id.
Unterwald-le-Haut.	Mait ^{sses} d'ouvrage (sauf en 3 comm.)	—	?		
Unterwald-le-Bas .	Institutrice (à Stanz, maitresse d'ouvrage)	—	An. 500 fr.	Inspecteur	Examens, exp. travaux, 2 visites annuelles
Glaris	Maitresse d'ouvrage	Brevets d'autres cantons	30 fr. heure hebd. (an. 250 à 1,200 fr.)	Inspectrice cant.	Visites
Zoug.	?	?	?	Comité dames	?
Fribourg	Maitresse d'ouvrage	Brevet	120 à 150 fr. heure hebdomadaire	Inspectrices	Visites, examens, exp. travaux
Soleure.	?	?	?	Inspectrices, comité dames	?
Bâle-Ville.	Maitresse d'ouvrage	Cours 4 semestres, brevet	60 à 80 fr. h ^{re} hebd., min. ann. 1,540 fr., max. 2,370 fr.	Inspecteur comité dames	Examen annuel
Bâle-Campagne. . .	id.	Cours d'instruction, brevet	150 à 300 fr. par classe	Comité dames	Visites et examens
Appenzell. Rh.-Ext.	id.	Cours de St-Gall, brevet	600 à 1,400 fr. par an	Comité dames, Occasion. experts	Visites

CANTONS	PERSONNEL ENSEIGNANT			SURVEILLANCE	
	des écoles mixtes	Formation et contrôle	Traitement	Par qui ?	Comment ?
Appenzell. Rh.-Int. Schaffhouse	? Maitressed'ouvrage	? Cours d'instruction, brevet	? 63 à 93 fr. par heure hebd.	? Comité dames, poste d'inspectrice à créer en 1914	? Exp. travaux
Saint-Gall.	Institutrices	Cours à Saint-Gall, brevet	60 à 100 fr. par ½ journée hebd.	Comité dames, inspectrices	Visites et examens annuels
Grisons.	Maitresse d'ouvrage	Cours d'instruction, brevet	80 fr. heure hebd.	Inspecteur	—
Argovie.	id.	Cours d'instruction, de répétition, brevet	Minimum 130 fr. par an	Inspectrices (mait ^{ss} e d'ouvrage sup. du district)	Visites et examens
Thurgovie.	id.	Cours d'instruction et examen	150 fr. par année minimum	Inspectrices, comité dames	2 visites, 1 examen
Tessin	id.	Examen	Indéterminé	Inspecteurs, comité dames	Visites
Vaud.	Institutrices ou maitressed'ouvrage	Stage école norm., brevet	200 fr. par cours 600 à 2,000 fr. selon les fonctions	Comité dames, occas. inspectrice	Visites annuelles
Valais	Institutrices à Sion, maitresse d'ouvrage	?	Inspecteur, occas. com. dames	?	?
Neuchâtel	Institutrice	Brevet	60 à 80 fr. par heure hebd., 80 à 100 fr. p. cours	Comité dames, dames inspectrices	Examens
Genève	Maitresses spéciales	Pas brevet, concours	600 fr. annuell.	Inspectrice	Examens

Tout d'abord, mentionnons qu'il ne s'agit ici que des écoles mixtes. Nous avons supposé, en émettant nos questions, que les écoles de filles dirigées par des institutrices bénéficiaient du concours de ces dernières dans l'enseignement des travaux à l'aiguille. Il existe pourtant des exceptions, trop rares pour qu'on doive s'y arrêter. Quand le tableau parle des institutrices, il faut s'imaginer que les choses se passent comme on le mentionne sous la rubrique Vaud. Dans les localités de ce canton, comme dans celui de Neuchâtel, possédant deux écoles mixtes dirigées l'une par un instituteur et l'autre par une institutrice, l'enseignement des ouvrages est donné par l'institutrice aux jeunes filles des deux classes.

Si les circonstances le permettent, il est mieux de confier les leçons de travail manuel féminin à l'institutrice parce que, généralement, elle est mieux qualifiée qu'une maîtresse d'ouvrage souvent improvisée et peu stable. Le motif de notre préférence réside dans la considération que le cours d'ouvrage fait partie du programme et doit former avec les autres disciplines de l'école primaire un tout complet, que cette branche doit tendre aussi à la culture des facultés de la jeune fille. Aussi bien, la maîtresse d'ouvrage la mieux formée au point de vue didactique et technique ne comprendra pas toujours pleinement le rôle des travaux manuels dans le développement général selon les principes d'une sage concentration.

Mais lorsque les écoles mixtes sont entre les mains d'un maître, la maîtresse d'ouvrage s'impose et l'on ne fera jamais assez pour lui donner les compétences et les aptitudes requises. Presque partout des cours normaux sont prévus, ici occasionnels, ailleurs réguliers et couronnés toujours par une épreuve en vue de l'obtention d'un diplôme. Genève ne connaît que des concours ; Zurich et Bâle-Ville exigent la participation à des cours de trois et même de quatre semestres ; Tessin, Lucerne, Neuchâtel et Fribourg ont prescrit un examen ; Berne, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie organisent des cours d'instruction ; enfin, Vaud a prévu un stage à l'Ecole normale.

Les traitements des maîtresses d'ouvrage ne sont pas moins disparates ; ils parcourent toute une gamme, de 20 fr. à 100 fr. l'heure-semaine calculée annuellement. Saint-Gall possède, dans ses ordonnances, une sage disposition qui, appliquée ailleurs, permettrait aux maîtresses d'ouvrage de se créer une carrière et, partant, de travailler à leur perfectionnement. Ainsi les maîtresses saint-galloises ne doivent

pas donner moins de trois et plus de onze cours d'une demi-journée par semaine ; il est recommandé aux petites communes de s'associer pour engager une même maîtresse d'ouvrage.

Nous n'insisterons point sur les exigences des examens du brevet pour les institutrices en cette matière. Partout les travaux à l'aiguille y sont compris avec les développements nécessaires et même en certains cantons, Fribourg par exemple, on y a ajouté telles branches qui ressortissent du programme des écoles ménagères et professionnelles.

Le levier du progrès en matière de travaux à l'aiguille est encore l'inspection. A qui est-elle confiée ? Autant de cantons, autant de réponses ! Mais les années qui s'écoulent voient disparaître peu à peu l'ingérence illusoire de l'inspecteur et son remplacement par des comités de dames et plus souvent par des inspectrices.

Constatons ici¹ que « l'inspection professionnelle tend de plus en plus à étendre le cercle de son activité. Cette tendance se justifie pleinement car, dans bien des cas, la surveillance exercée par un comité de dames ne peut suffire. Les membres de cette autorité de surveillance ne sont pas toujours choisis d'après leurs aptitudes. Il paraît, dès lors, naturel que le contrôle des écoles soit confié de plus en plus à des personnes qui, grâce à leur compétence technique et méthodologique, sont à même non seulement d'exercer un contrôle, mais surtout de donner des directions et de faire œuvre pédagogique ». Nous souscrivons à ces vœux et les complétons volontiers en souhaitant que tout l'enseignement donné dans les classes de filles soit confié à l'inspectrice qui est chargée du contrôle des leçons d'ouvrage. Ainsi cesserait un dualisme parfois préjudiciable à l'enseignement féminin pratique si étroitement lié à l'avenir des jeunes filles et des familles.

(A suivre.)

LUCIE GREMAUD.

Exercices d'élocution

Nul aujourd'hui ne nie l'importance d'une bonne élocution. On a très souvent discuté la question d'orthographe, mais on oublie un peu que l'un des moyens les meilleurs de perfectionner la connaissance d'une langue, c'est d'apprendre à la parler correctement.

Cette méthode nous l'appliquons dans les cours inférieurs parce

¹ Fr. Guex : *Annuaire de l'instruction publique en Suisse* pour 1911.